

## **Rapport de la Commission sur le préavis municipal No 04 / 2019**

Au Conseil général de Chevroux, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie à cinq reprises pour procéder à l'examen du préavis municipal No 04 / 2019 concernant l'autorisation d'une demande de crédit pour le financement de la réfection RC 513 C-P (Route cantonale : Route du Village) – Rue de la Motte et Rue du Stade et des travaux d'aménagement d'un trottoir – la création d'un collecteur d'eaux claires au lieu-dit « La Motte » – la création d'un bouclage d'eau potable au lieu-dit « La Combette ».

A la demande de la Commission, une séance a été fixée en date du 28 novembre 2019 avec la Municipalité et l'Ingénieurs des travaux, M. Chardonnens, du bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, afin d'obtenir tous les renseignements permettant le travail de la commission. Nous remercions la Municipalité et le bureau CFA d'avoir mis à notre disposition tous les documents nécessaires et avoir répondu d'une manière claire à toutes nos questions.

Dans l'ordre du préavis la Commission a soulevé les points suivants :

### **5.1.1 – Route du Village**

- Concernant la qualité de l'enrobage et la qualité phonique, ils seront standards, trottoir inclus. Une autre qualité d'enrobage n'est pas nécessaire compte tenu de la faible vitesse et de la pente de la route.
- Il a été retenu que le nombre de place de parc autour du bâtiment communal sera augmenté de trois places, côté route.
- Concernant la position des arrêts de bus par rapport à leurs emplacements, leurs positionnements en amont et en aval du carrefour ne peuvent se faire que sur des zones constructibles (zone village).
- La signalisation routière sera entièrement revue à la fin des travaux.

### **5.2.1 – Réseaux EU/EC**

- Concernant le collecteur des eaux claires au lieu-dit « la Motte », il a été confirmé à la Commission que les privés pourront se raccorder directement à ce nouveau collecteur, à leur frais.

### **5.2.3 – Eclairage public**

- Au sujet de l'éclairage il a été répondu à la Commission que les candélabres actuels ne vont pas changer d'emplacement mais pourront être adaptés en fonction du nouveau trottoir.

#### 5.2.4 – Réseaux des services

- Concernant Swisscom et le Groupe E, une nouvelle discussion sera prévue en début des travaux au sujet des éventuels projets d'extension inclus les poteaux téléphoniques de la Rue du Stade.

#### 5.3 – Calendrier des travaux

- Pour des raisons techniques, le début des travaux doit commencer à la Rue du Stade (collecteurs, conduite EU de l'EPARSE, etc.). Le bas du village devrait être libéré pour Pâques.
- Pendant les travaux des déviations seront prévues et gérées par le canton.

#### 6.1 – Devis Général

Mobilier urbain, abribus, ...

- Les deux arrêts de bus seront couverts et un banc sera aménagé à l'intérieur.
- Pour la garantie des travaux exécutés, 5 ans est prévu pour le revêtement, 2 ans sur le reste et 10 ans sur les défauts cachés.

#### 8 – Conclusions

En conclusion, la Commission recommande d'accepter le préavis municipal No 04/2019 soit :

- Demande de crédit pour le financement de la réfection RC 513 C-P (Route cantonale : Route du Village) – Rue de la Motte et Rue du Stade et des travaux d'aménagement d'un trottoir.
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

Au nom de la Commission :

**Fanny BONNY**



**Jean-Daniel MAYOR**



**Cordula OBERHOLZER**



**Claude RAMELLA**



**Olivier WOLF**



Chevroux, le 3 décembre 2019.